



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 février 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/02/2009

D - 20090058

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 février Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

Présidence de M. le Maire jusqu'à 15 h 15 – Départ de M. le Maire

Retour de M. le Maire à 17 h 45

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, (*présente à partir de 17 h 10*) M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (*présent jusqu'à 17 h 20*) Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, M. Stéphan DELAUX, Mme Anne WALRYCK, M. Charles CAZENAVE,
M. Ludovic BOUSQUET, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***Renouvellement du Parc de véhicules. Programme de location.
Signature des marchés. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules gérés par le service du Parc Auto, un programme de location a été lancé et a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la direction du centre d'entretien et d'exploitation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : Location d'une berline Toyota Prius essence/électrique sur 24 mois : Sté DEXIA pour un montant mensuel de 523,21 € TTC.

Lot n° 2 : Location d'une berline Toyota Prius essence/électrique « avec options » sur 24 mois : Sté DEXIA pour un montant mensuel de 618,92 € TTC.

Lot n° 3 : Location de 2 Camions-grues Renault Premium Lander de PTAC 19 tonnes sur 96 mois : Sté ARTGY pour un montant mensuel de 2 528,77 € TTC.

Lot n°4 : Location de 29 à 60 berlines Renault Clio 1,5 DCI : Sté DIAC pour un montant mensuel de 159,86 € TTC

Les marchés à bons de commande seront conclus à compter de la livraison des véhicules et pour la durée totale de la location indiquée pour chaque marché, selon les dispositions des articles 77-1 du code des marchés publics pour les 1-2 et l'article 77-II pour les lots n°3 et 4 dont la durée est supérieure à 48 mois.

Pour la partie réparation et achat de pièces détachées, le marché à bons de commande pour le lot n°3 sera conclu pour 4 ans sans montant minimum ni maximum comme le prévoit l'article 77.1 du code des marchés publics et ceci afin de ne pas être soumis à un montant minimum qui engagerait financièrement la Mairie de Bordeaux dans le cas où celui-ci ne serait pas atteint. En effet, le service du parc auto n'est pas en mesure de faire une prévision à long terme concernant principalement les réparations à effectuer sur ce matériel. Il pourra être résilié chaque année à la date anniversaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 020, Article 6135.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 février 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE